

LOI N° 2006-01 DU 16 JANVIER 2006

Portant autorisôtion de ratification de l'Accord de crédit n° BEN 3117 signé le 03 novembre 2005 à Columbia (Washington) aux Etat-Unis d'Amérique entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement partiel du deuxième projet de gestion urbaine décentralisée (PGUD-2).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

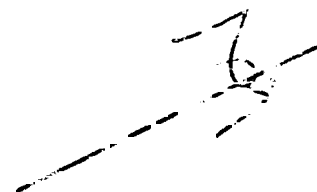
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de crédit d'un montant de vingt quatre millions (24.000.000) de droit de tirages spéciaux équivalant à trente cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique, soit environ dix huit milliards neuf cent quatre vingt trois millions (18.983.000.000) de francs CFA, signé le 03 novembre 2005 à Columbia (Washington) aux Etats-Unis d'Amérique entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement partiel du deuxième projet de gestion urbaine décentralisée (PGUD-2).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

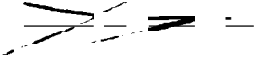
Fait à Cotonou, le 16 janvier 2006:

Par le Piésident de la Répubiique,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



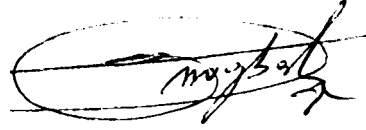
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Habitat et de l'Urbanisme,



Jules Codjo ASSOGBA

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4  
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-  
DAN-DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP  
3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.